



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-05-07

Séance du 26 septembre 2024

Date de la convocation :

20 septembre 2024

Affichage de la convocation :

20 septembre 2024

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	14
procurations :	10
absents :	3
votants :	24

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Yvan HERZIG (Procuration à C. CHARTON), Martine TERRIER (Procuration à L. EXTIER-PONS), Rodolphe EZNACK (Procuration à D. JUHEN), Bernard MATEOS (Procuration à A. VIEUX), Michèle ALVES (Procuration à C. JUFFET), Stratos TSALAPATIS (Procuration à N. BOURGEOIS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

RAVALEMENT DE FACADE DE LA MAIRIE / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Monsieur le rapporteur rappelle que le projet de ravalement de façade de la Mairie a été inscrit au budget de l'année 2024, conformément à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement.

Pour rappel, les travaux intègrent, entre autres, les éléments suivants, issus d'une réflexion poussée notamment sur la conservation des éléments architecturaux du bâtiment, en lien avec le service de protection du patrimoine du Département de l'Ain :

- Mise en place d'un échafaudage,
- Protection des abords, sous toiture, fenêtres, porte, etc...
- Sondage du support, piquetage et nettoyage haute pression,
- Application d'un régulateur de fond et badigeonnage à la chaux en deux passes,
- Préparation, réparation et peinture des éléments métalliques,
- Préparation et peinture des boiseries sous toiture,
- Habillage des appuis de fenêtres en zinc.
- Option pour installation d'une marquise au-dessus de la porte principale

L'estimation du coût total de l'opération est chiffrée à 120 000 € HT.

Le Département de l'Ain a été sollicité en termes de conseil afin de pouvoir solliciter une subvention dans le cadre du pacte de territoire sur l'axe « Patrimoine historique bâti ».

D'autres financeurs pourront être sollicités pour participer à ce projet, que ce soit des partenaires institutionnels (autres dispositifs ou fonds de concours de l'Etat, de la Région, du Département ou bien de la CCMP) mais aussi éventuellement des partenaires privés, la commune finançant le coût restant des travaux sur ses fonds propres.

Le tableau de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Détail des dépenses de travaux			Autofinancement		
Travaux de ravalement de façades - Mairie	120 000 €	100,00%	Commune	74 753 €	62,29%
			Cofinancement demandé		
			Département		
			Dotation territoriale 2024- Patrimoine historique	45 247 €	37,71%
Total	120 000 €	100,00%	Total	120 000 €	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement pour le projet de ravalement de façade de la Mairie

AUTORISE le Maire à solliciter le Département de l'Ain pour le projet ravalement de façade de la Mairie.

AUTORISE le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à la majorité de 23 voix et une abstention (S. TSALAPATIS)

Le Maire
Pierre GOUBET

